



**Nettoyage**  
conduits de climatisation,  
ventilation industrielle,  
hottes de cuisine, VMC

## **AIR QUALITE - ARC EN CIEL S.A.**

(créée en 1997)

(créée en 1976)

Société Anonyme au capital de 228 000 €

**Siret 418 502 787 00025 - APE 8122Z**

Z.I. de Vaucanson 21 avenue Marcel Dassault 93370 Montfermeil

Tél. 01 43 30 44 79 Fax 01 43 88 93 69 informations@airqualite.fr

[www.airqualite.fr](http://www.airqualite.fr)



**Nettoyage en accès**  
difficile, toute hauteur,  
façades vitrées

### **ORDRE DU JOUR ET TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MERCREDI 30 DECEMBRE 2009**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes clos le 30 juin 2009 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2009 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2009 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants et du Code de Commerce et approbation des dites conventions.
- Renouvellement du mandat de chacun des administrateurs ;
- Appel à candidatures pour renforcer le conseil d'administration / Nomination d'administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE**

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2009, comprenant le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 8 124 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, se montant à 8 214 euros au compte « report à nouveau ».

En application des dispositions légales, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

### **TROISIEME RESOLUTION : Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

### **QUATRIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Bruno BORDIER pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **CINQUIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul DELBOS pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **SIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Gilbert DESNOUS pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jack LAGADIC pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Didier SALWA pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean SALWA pour une durée de un an soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

### **DIXIEME RESOLUTION : Appel à candidatures au conseil d'administration Nomination de nouveaux administrateurs**

Appel à candidatures au conseil d'administration Nomination de nouveaux administrateurs  
L'assemblée Générale examinera et se prononcera sur les candidatures des autres actionnaires qui se présenteront pour renforcer le conseil d'administration de la société.

### **ONZIEME RESOLUTION : Formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et en faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.